

Fonctionnement du livret

Il est important que lors des phases de dialogue entre l'animateur et le Hacker, l'attitude de l'animateur semble naturelle pour que l'action fonctionne correctement.

Pour cela il est nécessaire de prendre connaissance de ce document qui permettra des échanges fluides lors de ceux-ci. Il est tout à fait possible de le consulter durant l'intervention.

Ce livret vous fournira des informations sur :

- La préparation du matériel (ordinateur et des documents)
- Les détails exacts de chaque partie
- Les lignes de dialogues avec Nemesis
- Les points importants à aborder dans chaque partie
- Les moments permettant le lancement de chaque vidéo



Préparation du matériel

- Un ordinateur avec le dossier complet devra être installé en Amont.
- Une mini chaine pour avoir un son convenable.
- Chaque animateur devra être muni de ce livret
- La vidéo devra être prête et mise sur pause sur cette image :



• Sanctions infligées par l'établissement scolaire

L'échelle des sanctions scolaires est la suivante : l'avertissement, le blâme, la mesure de responsabilisation : participation à des actions de solidarité, culturelles ou de formation, l'exclusion temporaire de la classe avec accueil dans l'établissement (inférieure ou égale à huit jours), l'exclusion temporaire de l'établissement (inférieure ou égale à huit jours, l'exclusion définitive de l'établissement...

A ce stade les sanctions scolaires essaient d'avoir une vocation éducative, pour éviter le renouvellement des infractions et ramener à la raison les jeunes harceleurs. Mais si c'est insuffisant l'arsenal pénal entre en jeu et les peines souvent lourdes.

• Sanctions pénales pour harcèlement scolaire :

Le mineur se **constituera partie civile** au procès par l'intermédiaire de ses représentants légaux, ses parents et demandera des dommages et intérêts.

Les mineurs auteurs d'infractions de **moins de 13 ans** relèvent de dispositions particulières. Ils ne peuvent en aucun cas aller en prison ou payer une amende (ce qui ne dispense pas ses responsables légaux de régler la facture).

Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans il risque de **6 mois à 18 mois d'emprisonnement et jusqu'à 7500€ d'amende.**

Des circonstances peuvent aggraver sa peine (*victime a moins de 15 ans, victime dont la vulnérabilité (maladie, handicap physique ou mental...) est apparente ou connue de l'auteur, harcèlement ayant entraîné une incapacité totale de travail (absence à l'école) de plus de 8 jours,.....*

Les peines varient selon le nombre de circonstances aggravantes.

• **Si l'auteur est majeur les peines passent de 1 an à 3 ans d'emprisonnement et de 15000€ à 45000€ d'amende.**

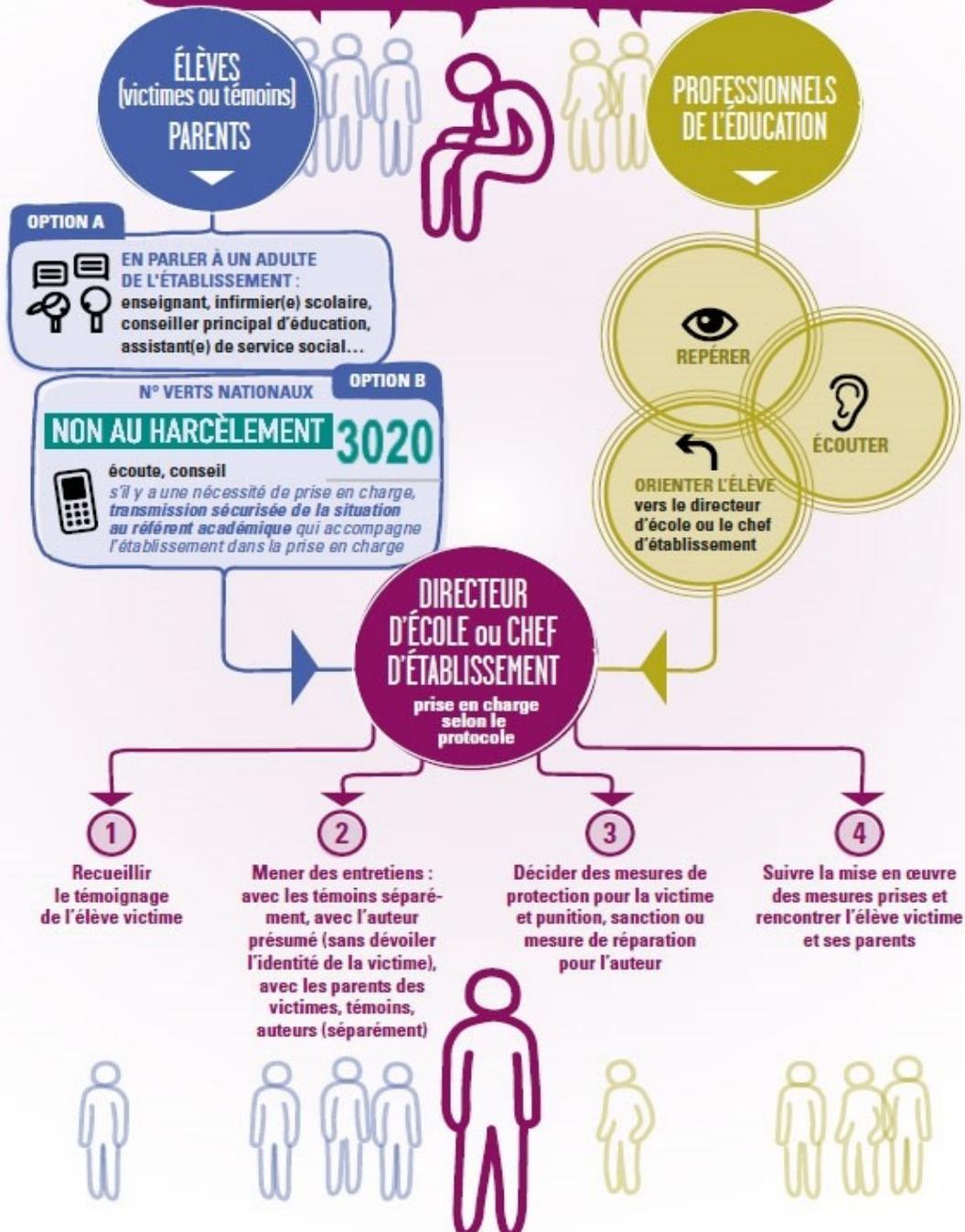
• **Si les faits sont qualifiés de Violences volontaires** ayant entraîné une incapacité totale de travail de **plus de 8 jours**, le coupable, âgé de 13 à 17 ans, risque une amende et une peine de prison. Les sanctions varient selon l'âge de la victime : jusqu'à 2,5 ans de prison pour les auteurs de moins de 15 ans et jusqu'à 3,5ans pour les autres avec une amende de 7500€ possible.

• **Si l'auteur est majeur** les peines peuvent aller jusqu'à 7 ans de prison et 100000€ d'amende suivant l'âge de la victime.

Le mineur victime de telles violences peut porter plainte après sa majorité.

Interaction avec le film [méthode]

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT ?



- Lancer la vidéo
- Cette image représente le moment où Nemesis et l'animateur se passe ou se coupe la parole.



- Quand Nemesis rentre dans un dialogue avec l'animateur, un décompte est visible en haut à droite de l'écran, ce qui permet à l'animateur de connaître le temps qui lui reste pour parler. Il varie de 5 à 2 secondes selon les séquences, les lignes de dialogue sont visibles dans ce livret.

- L'interaction entre Nemesis et l'animateur se fera lors de :

- l'introduction et la conclusion.
- Certains lancements et reprises des parties.

- Nemesis servira essentiellement de présentateur, il lancera les vidéos de prévention quand l'animateur jugera que le moment est venu.
- Quand Nemesis arrive à la fin de sa partie (ex : vidéo partie 2 l'animateur appuie sur « espace clavier » pour mettre la vidéo en « pause » quand cette image est diffusée. Ce livret contenant les lignes de dialogue vous aidera à capter les bons moments.
- Quand le débat aura amené assez d'éléments de réponse, l'animateur tout en disant une phrase de « bilan de partie » relancera la vidéo en appuyant sur « espace » afin que Nemesis prenne le relais.

Introduction

- Présentation des structures (Val Guiers / Les Vals Du Dauphiné)
- Explication générale de l'action.

Puis lancement de la vidéo avec [espace]

Nemesis vous coupe la parole et l'intro commence :

Nemesis :

- Alors cette fois-ci, vous essayez de sauver qui ??? 6ème, 5ème, collégiens, lycéens ??

Animateurs :

- Donner la classe dans laquelle vous intervenez (**3 secondes**)

Nemesis :

- Et vous pensez vraiment qu'ils s'intéressent à vos histoires ???

Animateurs :

- Et bien, c'est pour eux, pour qu'ils ne deviennent pas des victimes, ni des bourreaux d'ailleurs... (**5 secondes**)

Nemesis : (s'adressant aux jeunes)

- Salut à toi jeune insouciant, je vais t'apprendre quelque chose... Je vais te parler de moi, de ce que je fais... Les animateurs ici présents pensent pouvoir t'aider à m'éviter, me dénoncer...

Animateur : (coupant la parole)

- Nous ne pensons pas nous en sommes certains !! (**2 secondes**)

Nemesis :

- Comment pourriez-vous les empêcher de se faire harceler ??

Animateurs :

- En parlant de tes méthodes, de qui tu peux être et des solutions qui s'offrent à eux... Maintenant laisse nous travailler !!!! (5 secondes)

Puis pause de la vidéo avec [espace]



Conclusion

Animateur :

- J'espère que tous les sujets abordés vous ont éclairé sur le comportement à avoir vis-à-vis du harcèlement... Qu'il soit réel ou virtuel, que vous occupiez la place de victime, bourreau ou même témoin...

- Les informations que nous vous avons communiqué devraient vous permettre d'éviter, de déceler et de contrecarrer ces différentes attaques.

- N'oubliez pas que vous disposez de ressources mais aussi de personnes « ressources » solides pour dénoncer ces abus.

- N'oubliez pas

Puis lancement de la vidéo avec [espace]

Nemesis :

- Alors les pigeons, on a appris quelques choses ?? Et toi, tu penses les avoir bien brieffé ???

Animateurs :

- J'espère leur avoir donné les clefs pour t'éviter ou même te dénoncer, sinon il reste toujours ce moyen... STOP !!! (**5 secondes**)

FIN DE LA VIDEO



Partie 4 : Solutions & sanctions

Introduction

Animateur :

- Nous allons parler des solutions et des sanctions, en nous intéressant particulièrement au harcèlement en milieu scolaire.
- Il y a tellement de types de harcèlement, qu'il serait long et fastidieux de détailler chaque sanction pour chacun de ces types.
- Ces renseignements sont tout de même accessibles sur **le site officiel de l'administration française** ou auprès **d'associations de lutte contre le harcèlement ou cyber-harcèlement**.
- En ce qui concerne le harcèlement en milieu scolaire, voilà ce qui en ressort :

Animateur :

- Commençons par le commencement !! Qu'est-ce que pour vous le harcèlement ?

Éléments de réponse :

- Violences
- Répétés / long terme
- Physiques
- Psychologiques



Image Solutions (à lire à voix haute)

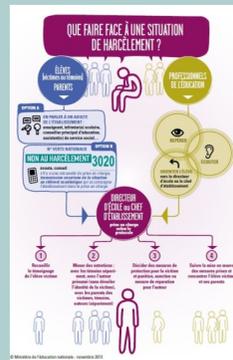


Image Sanctions (à lire à voix haute)

Sanctions infligées par l'établissement scolaire

L'efficacité des sanctions scolaires est le résultat : d'un traitement, le plus souvent, de la mesure de responsabilité (participation à des actions de médiation...), d'un soutien ou de réorientation, d'un soutien temporaire ou de conseil, d'un soutien à long terme, d'un accompagnement individuel ou collectif (par exemple) : l'efficacité temporaire ou à long terme, d'un soutien collectif de l'établissement...

À ce stade les sanctions scolaires visent d'abord une réaction éducative pour aider le harcelé et le harceleur à trouver la solution la plus adaptée. Mais si l'élève harcelé a subi un préjudice grave ou si les parents s'accusent de harcèlement...

Sanctions prévues pour le harcèlement scolaire

Le harcèlement est considéré comme punissable en vertu de l'interdiction de non-opportunité légale, les parents et l'établissement de l'école ont des responsabilités distinctes de nature de droit de l'école. Les sanctions prévues par la loi sont de nature de droit de l'école. Elles sont de nature de droit de l'école et de nature de droit de l'école. Elles sont de nature de droit de l'école et de nature de droit de l'école.

Si l'auteur est un élève de plus de 13 ans et jusqu'à 16 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 16 ans et jusqu'à 18 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 18 ans et jusqu'à 20 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 20 ans et jusqu'à 22 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 22 ans et jusqu'à 24 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 24 ans et jusqu'à 26 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 26 ans et jusqu'à 28 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 28 ans et jusqu'à 30 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 30 ans et jusqu'à 32 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 32 ans et jusqu'à 34 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 34 ans et jusqu'à 36 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 36 ans et jusqu'à 38 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 38 ans et jusqu'à 40 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 40 ans et jusqu'à 42 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 42 ans et jusqu'à 44 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 44 ans et jusqu'à 46 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 46 ans et jusqu'à 48 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 48 ans et jusqu'à 50 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 50 ans et jusqu'à 52 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 52 ans et jusqu'à 54 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 54 ans et jusqu'à 56 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 56 ans et jusqu'à 58 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 58 ans et jusqu'à 60 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 60 ans et jusqu'à 62 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 62 ans et jusqu'à 64 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 64 ans et jusqu'à 66 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 66 ans et jusqu'à 68 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 68 ans et jusqu'à 70 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 70 ans et jusqu'à 72 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 72 ans et jusqu'à 74 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 74 ans et jusqu'à 76 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 76 ans et jusqu'à 78 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 78 ans et jusqu'à 80 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 80 ans et jusqu'à 82 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 82 ans et jusqu'à 84 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 84 ans et jusqu'à 86 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 86 ans et jusqu'à 88 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 88 ans et jusqu'à 90 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 90 ans et jusqu'à 92 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 92 ans et jusqu'à 94 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 94 ans et jusqu'à 96 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 96 ans et jusqu'à 98 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Si l'auteur est un élève de plus de 98 ans et jusqu'à 100 ans d'implication et jusqu'à 10000 d'années.

Vous trouverez ces deux documents à la fin du livre

Puis lancement de la vidéo avec [espace]

Nemesis :

- De « Comme je n'ai pas grand-chose à faire... » à «... Alors, c'était quoi ta question ?? »

Animateur :

- Peux tu nous donner ta définition du mot « Harcèlement » !! **(3 secondes)**

Nemesis :

De « Le harcèlement est une violence à long terme physique ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs agresseurs à l'encontre d'un individu qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis... » à « ...vos cervelles de moineaux ont imprimés ?? »

Puis pause de la vidéo avec [espace]

Lancement du débat en s'appuyant sur la vidéo précédemment diffusée.

Animateur :

- Etes-vous d'accord avec cette définition ? Si non, pourquoi ?? **(On redétaille la définition)**

Partie 1 : Possibilités du harceleur.

Animateurs :

Nous allons donc continuer avec des choses importantes... Les outils qui facilitent le cyberharcèlement, toutes les choses qui permettent à un harceleur potentiel d'avoir accès à vos données !!!

- Avez-vous des idées ??

Éléments de réponse :

- Webcam
- Réseaux sociaux
- Wifi / Bluetooth
- Négligences (paramétrages des comptes, géolocalisation, droit à l'image).



Si au moins 2 de ces réponses sont données par les élèves vous pouvez enclencher la vidéo. Si les élèves ne trouvent pas, essayez de les guider vers ces réponses (vous êtes animateurs, cela ne devrait pas être difficile).

Si toutefois un dialogue intéressant venait à s'ouvrir, patientez avant de lancer la vidéo. Privilégiez tout le temps le dialogue à la vidéo (Faites tout de même attention à ne pas empiéter sur les parties suivantes).

Puis lancement de la vidéo avec [espace]

Nemesis vous coupe la parole pour faire sa partie 1 « les possibilités qui s'offre à lui » :

De « Connaissez vos animateurs..... » à «Je suis partout »

Puis pause de la vidéo avec [espace]

Lancement du débat en s'appuyant sur la vidéo précédemment diffusée.

Partie 3 : Les conséquences du harcèlement ?

DEBAT

Animateur :

- Quelles conséquences a le harcèlement sur les témoins de celui-ci ???

Puis lancement de la vidéo avec [espace]

De « Et maintenant, vous vous inquiétez.... » à «... Même les spectateurs sont victimes des scènes de harcèlement »

Puis pause de la vidéo avec [espace]

Animateurs :

- Pensez-vous qu'il est important de s'en soucier ??

- Oui, pourquoi ??

- Non, pourquoi ??

**IL NE FAUT PAS NÉGLIGER LES CONSÉQUENCES CONCERNANT
LE HARCELEUR ET LES TÉMOINS.**

**SUR CES DEUX POINTS, AMENER LES JEUNES À DÉBATTRE ENTRE EUX
(N'INTERFÉREZ PAS TROP SAUF SI BESOIN),
AFIN DE VOIR ÉMERGER LEUR IDÉES / PENSÉES.**

**SOYEZ ATTENTIFS AUX POSITIONNEMENTS DE CHACUNS.
C'EST DONC LE MOMENT DE TENDRE L'OREILLE
ET DE PRENDRE DES NOTES !**

Partie 2 : Qui est le harceleur ?

Animateurs :

- Bon, attaquons la seconde partie : Qui est le harceleur ???

Puis lancement de la vidéo avec [espace]

Nemesis :

- Je peux être tout le monde et personne à la fois (X 2)

Puis pause de la vidéo avec [espace]

Animateurs :

- Il nous filera presque un coup de main celui-là !!! Bon, alors à votre avis, qui peut se trouver en position de harceleur ??

Éléments de réponse :

- Amis
- Connaissances
- Amis virtuels
- Inconnus (Hacker, arnaqueurs...)

Si au moins 2 de ces réponses sont données par les élèves vous pouvez enclencher la vidéo. Si un dialogue intéressant, prend forme, patientez !!!

Puis lancement de la vidéo avec [espace]

Nemesis :

- Alors les animateurs, ça avance votre projet ??

Animateurs :

- Doucement mais sûrement (**2 secondes**)

De « ils comprennent les jeunes » à «l'ont peut-être déjà été !! »

Puis pause de la vidéo avec [espace]

Lancement du débat en s'appuyant sur la vidéo précédemment diffusée.

Partie 3 : Les conséquences du harcèlement ?

Animateurs :

- Soyez bien attentif à cette partie... Elle définira de façon relativement sommaire les conséquences du harcèlement à court, moyen et long termes. Elle vous aidera à déceler ces états physiques et psychiques. Et ça, ça peut vous permettre de venir en aide aux personnes dans le besoin voir même de prévenir des gens qui pourraient faire cesser ces situation de harcèlement.

- Quels sont les états qui vous permettraient de déceler une situation de harcèlement / cyber-harcèlement ???

Éléments de réponse :

- Dépression
- Renferment / isolement
- Comportement violent
- Comportement auto-destructeur
- Troubles psychologiques

Si au moins 2 de ces réponses sont données par les élèves vous pouvez enclencher la vidéo. Si toutefois un dialogue intéressant, patientez !!!

Puis lancement de la vidéo avec [espace]

journaliste :

De : journaliste : « C'est donc un nouveau cas de jeune harcelé sur les réseaux sociaux... » à : Pédopsychiatre : « ...limiter au maximum le contact avec ce milieu.»

Puis pause de la vidéo avec [espace]

Lancement du débat en s'appuyant sur la vidéo précédemment diffusée.



Partie 2 : Qui est le harceleur ?

DEBAT

ENTOURAGE :

- Comment éviter / combattre le harcèlement venant de personne de son entourage ?

Éléments de réponse :

- En discuter avec des personnes de confiance (parents, amis, professeurs, gendarmerie...)
- Ne pas laisser le malaise s'installer.
- Se tourner vers l'association **e-Enfance au 0820 200 000**.

ÊTES-VOUS UN HARCELEUR ? (questions à poser aux élèves)

- Quelles sont les différences majeures entre le harcèlement réel et virtuel ??
- Qu'est-ce qui ferait de vous un harceleur ??
- Vous êtes-vous déjà retrouvé dans la position du harceleur ??
- Si oui, qu'est-ce qui vous a poussé à agir ainsi ?
- Était-ce dans le monde réel ou virtuel ?
- Comment cela s'est terminée (dans le cas où tout cela serait terminé) ??

ATTENTION

Ces quelques questions pourraient poser problème si un cas d'harcèlement est déclaré dans la classe. Soyez attentifs aux réflexions entre élèves, aux comportements de certains. N'hésitez pas à prendre des notes, certains cas concrets pourraient être évoqués lors de ce temps.



Partie 2 : Qui est le harceleur ?

DEBAT

Les différents types de harceleur :

ARNAQUEUR :

- Comment éviter, déceler l'arnaque ?

Éléments de réponse :

- Les sites sécurisés disposent d'un petit cadenas dans la barre d'adresse.
- Vérifier les pseudos, la provenance de l'adresse mail ou nom d'entreprise sur Google.
- Vérifier le n° de SIRET de l'entreprise sur le site d'INFOGREFF
- Avoir un anti-virus à jour.
- Ne divulguez aucune information personnelle dans les boîtes de dialogue.
- Si on vous demande votre numéro de Compte Bancaire, dans un mail, passez votre chemin.
- N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect.
- Se tourner vers l'association **e-Enfance au 0820 200 000**.

AMIS VIRTUEL :

- Comment éviter les soucis ?

Éléments de réponse :

- Ne divulguez aucune information personnelle à une personne que vous n'avez pas rencontré physiquement.
- Ne vous fiez pas aux profils de personnes inconnus, ni à leurs photos.
- Vérifier l'orthographe du nom de profil (si toutefois ce n'est pas un surnom).
- Vérifier les pseudos, ou l'adresse mail sur Google.
- N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect.
- Se tourner vers l'association **e-Enfance au 0820 200 000**.